

[Nederlandse versie onderaan](#)

PV AG BEES coop 15 juin 2025

[Présentation disponible ici.](#)

Accueil, introduction et cadre

Participant·es : 33

1. **Présentation du rapport d'activité** - 20 min - **INFORMATION**

Qu'a-t-on fait en 2024 ?

Questions/Réponses

- Le texte est entièrement écrit au masculin, ça me fait bizarre. La question (si elle vaut la peine d'être soulevée en AG) est de savoir s'il était possible d'envisager une écriture plus inclusive des statuts de la coop.

BEES coop a une politique d'alterner masculin/féminin dans ses documents de communication. Modifier les statuts a un certain coût (publication au moniteur belge, notaire,...) . Nous en prenons bonne note pour notre prochaine modification de statut avec l'idée d'écrire un article sur deux au féminin.

2. **Rapport du comité sociétal** - 20 min - **INFORMATION**

[Le rapport du Comité sociétal](#) est disponible sur l'intranet. Copier/coller le lien dans un navigateur s'il ne s'ouvre pas : <https://gestion.bees-coop.be/documents/219>

Réflexions autour du rapport du Comité sociétal

- Un coopérateur aimerait avoir le contact de la coopératrice qui travaille sur le RGPD
- Un coopérateur émet l'idée que si une présence sur les réseaux sociaux est nécessaire, elle doit être sur Mastodon.
- Un autre coop note qu'il est risqué de s'éparpiller sur différents réseaux sociaux.
- Une coop pose la question de l'utilité d'un réseau social dans le cadre de la BEES coop : communiquer au plus grand nombre. Même Amnesty Int à un facebook.

3. **Présentation des comptes** - 40 min - **INFORMATION**

[Le rapport de gestion 2024](https://gestion.bees-coop.be/documents/217) est disponible sur l'intranet. Copier/coller le lien dans un navigateur s'il ne s'ouvre pas : <https://gestion.bees-coop.be/documents/217>

L'année 2024 a été marquée par l'augmentation du chiffre d'affaires de 12%.

Cela s'explique par une augmentation progressive du nombre de coopérateurs, le développement de nouveaux partenariats parts B, l'inflation et le développement des précommandes.

BEES coop a également stabilisé son taux de marge (retour à un taux proche de 16,3%). Cela s'explique notamment par le mécanisme de gestion des remises fournisseurs car mi 2024, BEES coop a diminué de 2% les prix sur les produits biofresh et delibio.

Ces résultats cumulés permettent à BEES coop d'avoir un très bon résultat d'exploitation. Ce dernier nous donne la possibilité d'augmenter les provisions de BEES coop pour des projets et investissements futurs.

En 2024, le Comité de Coordination a également décidé d'une politique pour la gestion de ses liquidités et de ses excédents financiers.

Explication du bilan (actif par rapport à passif)

Pourquoi plus d'argent ?

- Plus de parts B (personnes morales)
- Inflation
- Ventes flash régulières

- Intérêts bancaires diminuent fortement.

Questions/réponses

- Étant donné que Biofresh est, comme grand distributeur, plus éloigné de nos valeurs, pourquoi redonner 1% sur ses prix et pas sur les prix des produits venant des petits producteurs ?

La politique est qu'on a une ristourne supplémentaire chez nos fournisseurs en fonction de nos dépenses qu'on fait chez eux. Avant pour être prudent, on gardait les ristournes fournisseurs pour la BEES. Maintenant, elle est partiellement redistribuée aux coops.

En prenant en compte cela, la marge réelle prise est plus élevée chez Biofresh qu'elle n'est chez nos petits fournisseurs.

Les salariées et le pôle compta sont très actifs pour respecter cette responsabilité de

gestion de la marge. Des contrôles de prix sont effectués hebdomadairement par le pôle comptabilité et quotidiennement par les salariés.

- Pouvez-vous détailler les frais du CA qui, l'an dernier, m'ont paru fort élevés ?

Pas de frais pour le Comité d'Administration et si la question porte sur le Chiffre d'Affaire, la notion de frais ne fait pas de sens. L'ensemble des charges est expliqué dans [le rapport de gestion est disponible ici](#).

- Au vu des bénéfices et des activités plurielles et vis à vis d'une vision de surcharge des salariés, ne serait-ce pas utile d'engager par exemple un salarié en plus afin de soulager ?

Le CA et les salariés sont responsables de la gestion de l'équipe salariée. Les salariés eux-mêmes, en accord avec le CA ne demandent pas un salarié en plus. Des engagements supplémentaires vont arriver prochainement.

- La logique d'une coop n'est-elle pas de minimiser les salariés plutôt que de les augmenter ? Ne pourrait-on pas favoriser des shifts supplémentaires, et valoriser le travail bénévole ?

L'article 5 du [Règlement d'Ordre intérieur](#) (ROI) reprend le cadre du rôle des salariées (<https://gestion.bees-coop.be/documents/21>)

L'organisation de la BEES repose sur une répartition la plus juste et souhaitable possible entre les tâches prises par les salariés et celles confiées aux membres. Les salariées veillent constamment à penser les tâches afin que ces dernières soient facilement reprises par des membres bénévoles. Certaines tâches toutefois nécessitent une certaine centralisation et régularité. Ces tâches-là sont confiées aux salariées.

- Peut-on savoir où est passé ce million d'euros ?

Les liquidités de BEES coop sont pour le moment à différents endroits :

- environs 400.000€ sur ces comptes courants (Crelan et triodos)
- 500.000€ chez VDK en compte à terme
- 150.000 € chez FinCommon - prêt à 36 mois
- 30.000€ - prêt chez nos maraîchers - prêt à 60 mois.

4. **Validation de l'affectation des bénéfices, des comptes et décharge des administrateurs** - 10 min - **DÉCISION**

Trois votes à faire (votes aux 2/3):

- 1) Affectation résultats .
Résultat 33 verts, 0 rouge.
- 2) Approbation comptes :

Résultat: 33 verts, 0 rouge.

3) Décharge administrateurs :

Résultat: 33 verts, 0 rouge.

L'affectation des bénéfiques est donc validée.

L'affectation des comptes 2024 est donc validée.

Les administrateurs sont donc déchargés.

5. **Élection du CA** - 20 min - DÉCISION

La candidature de Daniel GELLERT est proposée.

Profil : Avocat qui peut apporter une compréhension précieuse des obligations légales et administratives du C.A. Convictions écologiques et sociales alignées sur celles de l'association.

Juan Van Keirsbilck a décidé de se retirer du CA de la BEES coop pour faire place à Daniel

Proposition de reconduire les administrateurs actuels, Françoise, Julek, Géraldine et Quentin.

Cette proposition est validée à l'unanimité. Daniel Gellert est donc membre du CA

Questions/réponses

- Quelle est la procédure pour l'élection des membres du CA

La procédure est décrite [dans le ROI à l'article 11](#) :

Le Conseil d'Administration est composé de minimum 3, maximum 5 personnes. Un [profil-type collectif](#) des membres du Conseil d'Administration est réalisé.

L'élection des membres du Conseil d'Administration se fait via une élection sans candidat améliorée.

Voici les 8 étapes de l'élection :

1. **Présentation du mandat** en question : défini en amont par le Comité de coordination
2. **Réaliser un profil collectif recherché** : défini en amont par le Comité de coordination
3. **Appel à candidature** via la newsletter
4. Organisation d'une séance d'info par le Comité de coordination
5. Rencontre des candidats par des membres du Comité de coordination
6. Proposition motivée est réalisée par le Comité de coordination et transmises aux coopérateurs dans les documents préparatoires de l'Assemblée générale.¹
7. Vote en Assemblée générale de la proposition motivée du Conseil d'Administration via la GPCA
8. **Célébration**: le rôle/mandat est attribué !

¹ En cas de désaccord avec la proposition du Comité de coordination, les coopérateurs doivent l'envoyer en amont au Comité de coordination

En cas de non validation par l'Assemblée générale de la proposition du Comité de coordination, le Comité de coordination actuel doit réaliser une nouvelle proposition lors de la prochaine Assemblée générale.

6. **Points d'info salariés** - 20 min - INFORMATION

- Nouvelles ventes flash

Des nouvelles ventes flash sont prévues, le calendrier est affiché à l'entrée du magasin sur le tableau d'affichage BEES coop.

- Changements dans l'équipe salariée

Départ de Geneviève Boxus et Manon Armenio

Arrivée de Alice Debiolles et Charlotte Vandeleene

- Mise en place d'un processus d'évaluation en interne des sa avec le pool RH

7. **CLASS - 20 min** - INFORMATION

8. Questions diverses

Vous avez parfois mis en rayon des produits "hors charte". Avez-vous procédé à une évaluation de cette expérience? Comment les membres ont-ils réagi?

La charte produits de BEES coop est encore provisoire. Différents points sont toujours en suspens. Les rares produits hors charte ont été mis en vente à la suite de demandes répétées de nos membres. Ils restent en rayon uniquement si les ventes reflètent une demande réelle. Par exemple, le dentifrice Elmex est très demandé car conseillé par les dentistes.